

**SSE (Service de Santé Etudiante)**

6A, rue Recteur Marcel Bouchard

21000 Dijon

(à côté restau U Montmuzard)

03.80.39.51.53

medecine-preventive@u-bourgogne.fr

**Mentions nécessaires sur comptes-rendus médicaux et para médicaux
pour demande d'aménagements d'études
et/ou examens à l'UB et/ou d'attestation médicale SSE pour maintien de bourse CROUS
pour raison de santé**

En accord avec le Docteur Laure Bernard-Levègue, médecin directrice SSE :

Bonjour Docteur,
Bonjour Madame,
Bonjour Monsieur,

Un(e) de vos patient(e)s,, né(e) le .././.... a fait une demande d'aménagements d'études et/ou examens à l'UB et/ou d'attestation médicale SSE pour maintien de bourse CROUS pour raison de santé. Comme le prévoit la procédure ci-jointe, il est demandé aux professionnels de santé (psychologue, médecin spécialiste de la pathologie) qui le(la) suivent un compte-rendu médical et/ou para médical descriptif et récent sur papier à entête (numéro RPPS ou ADELI), daté et signé.

Auriez-vous l'obligeance de nous faire parvenir ce compte-rendu soit par retour de mail, soit à l'adresse mail professionnel du Dr Bernard-Levègue : laure.bernard@u-bourgogne.fr - ou : [laure.bernard-
leveque@medecin.mssante.fr](mailto:laure.bernard-leveque@medecin.mssante.fr), SVP ?

... est d'accord pour l'envoi de ce mail-ci et pour l'envoi de votre compte rendu. Vous faut-il un accord écrit de sa part ?

Notez bien : Infirmières et médecins sont tenus au secret médical et professionnel conformément à l'article 4 (article R.4127-4 du code de la santé publique), à l'article L.1110-4 du code de la santé publique (Droits de la personne) et à l'article R.4312-4 du même code. Et peuvent recevoir des compte-rendus médicaux descriptifs dans le cadre du secret médical partagé : [décret 2016-994](#), [décret 2016-996](#) et [décret 2016-1349](#).

Pour le compte rendu demandé, il est nécessaire que les mentions ci-dessous y soient détaillées :

- * anamnèse
 - * diagnostic ou suspicion de diagnostic
 - * symptômes principaux
 - * degré d'atteinte
 - * difficultés engendrées
 - * éventuellement scores des tests diagnostic et commentaires
 - * éventuellement : objectifs d'examens médicaux, de thérapeutiques etc, les examens médicaux déjà effectués, les hospitalisations etc
- + toute autre information qui vous paraît nécessaire...
- * suivi : début du suivi, fréquence, éventuellement fin du suivi
 - * traitements.

Sans ce document de votre part, nos médecins du Service de Santé Étudiante ne peuvent étudier la demande de cet(te) étudiant(e).

Vous remerciant de l'attention que vous saurez porter à ce mail, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement.

L'équipe "aménagements d'études et examens pour raisons de santé"
Service de Santé Etudiante Dijon (à côté du Restaurant universitaire Montmuzard)
Université de Bourgogne
6A, rue Recteur Marcel Bouchard
21000 Dijon